



Compte Rendu Groupe de travail

15 Janvier 2019

GT du CTR du 15 janvier 2019

Les points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Répertoire électoral unique,
2. Sites BRPP,
3. Activité des PIC
4. Recensement de la population : effet de la rénovation du questionnaire logement.

1 Répertoire électoral unique (REU)

La direction nous a exposé le bilan de la mise en place du projet de la création du répertoire unique. La phase d'initialisation est aujourd'hui terminée. Pour elle cette mise en œuvre s'est bien déroulée dans les délais impartis en collaboration avec les communes et les préfetures (Ministère de l'intérieur). Très peu d'erreurs constatées au niveau préfectoral. Seule une petite centaine de communes n'a pas validé leur liste d'électeur. La validation des listes ne constitue pas pour la direction une obligation arrêtée au 21 décembre. Pour autant **FO-Insee** a alerté sur la question de la qualité du répertoire. Une semaine avant la date butoir du 21 décembre 2018, les préfetures ont obligé les communes à valider leurs listes, ceci bien entendu dans le cadre de leurs indicateurs de performance. Des difficultés d'identification ont été notées pour Mayotte et la Polynésie et fin décembre seules 3 communes n'avaient pas pu se connecter au REU.

Pour **FO-Insee** si au niveau du calendrier tout semble s'être bien passé (calendrier de validation respecté et demandes d'identification bien anticipées), il n'en demeure pas moins que de grosses difficultés perdurent encore aujourd'hui sur la charge de travail des équipes. Pour nous cela manque d'anticipation. La direction nous répond que la programmation de la charge n'est pas une science exacte et encore moins la programmation des ressources à y mettre. Il est par conséquent difficile d'avancer, mais il s'agit là pour le secrétaire général de la vie normale pour l'Insee.

Pour **FO-Insee**, nous avons déjà alerté sur la surcharge de travail dans ce projet tant côté Insee que côté commune. La direction semble plus mesurée.

S'agissant du travail en lui-même, si le traitement des questions posées pare au plus urgent, la gestion des écarts constatés entre le fichier mairie et celui détenu par l'Insee demeure encore aujourd'hui préoccupante.

Pour L'Insee le plus important c'est que l'identification des électeurs soit correcte dans le RNIPP plutôt que dans le REU uniquement.

2. Sites BRPP

La fermeture des sites BRPP de Lille, Nantes et Martinique est actée depuis fin avril 2018. Les transferts des dossiers pris en charge par ces sites s'effectueront à partir de mars 2019 jusqu'en septembre 2019. La réponse de l'administration sur la carte de répartition des transferts n'a pas été clairement donnée en séance, elle devrait nous parvenir très prochainement, fin janvier. Pour **FO-Insee**, il devient urgent d'avoir cette carte pour que les équipes puissent localement programmer le travail en toute connaissance de cause. Tout de même la Direction nous affirme qu'il ne faut pas commencer les transferts trop tôt.

La Direction consciente de la surcharge de travail a accepté courant décembre l'embauche de 12 vacataires à raison d'une durée de 3 mois chacun. La direction a arbitré sur les sites vers lesquels ces recrutements seraient adressés. Le tableau ci-dessous fait part d'un léger ajustement de 2 vacataires

	Nombre de vacataires	durée en mois	nbre de mois
Marseille	3	2	6
Dijon	0	-	
Rennes	2	1,5	3
Nantes	2	1,5	3
Reims	0	-	
Lille	4	2 pendant 2 mois+2 pendant 1 mois	6
Clermont-Ferrand	3	2	6
Limoges	3	2	6
Fort-de-France	0	-	
Total Sites	17		30
Pôle	2	3	6
Ensemble	19	-	36

Pour **FO-Insee**, les principales préoccupations qui remontent des établissements sont la surcharge de travail et un manque de visibilité claire sur le transfert des missions des sites perdants. Par ailleurs, la direction nous informe qu'une NBI a été demandée et acceptée pour les travaux BRPP mais **FO-Insee** vous alerte sur la nécessité d'être encore actif à l'Insee en 2019 pour la percevoir.

Un arrêté de restructuration a été pris le 5 juillet 2018 pour permettre aux agents concernés par ces fermetures de postes de bénéficier du dispositif financier correspondant à leur propre situation.

3 Activité des PIC

D'après la Direction l'activité des PICs a été importante au cours du deuxième semestre avec en particulier 45 000 dossiers traités en 12 semaines et fin décembre ne restaient que 600 dossiers à traiter.

Le problème était déjà prégnant depuis le début de l'année avant l'ouverture de l'application ÉLIRE aux communes. La situation de travail demeure plutôt compliquée car les opérations qualité se réalisent mail par mail. La direction parisienne a accordé le principe de renfort dans certains établissements mais il revient aux directeurs en local de juger de sa nécessité et de son déploiement.

Toujours d'après l'administration, aujourd'hui la priorité de l'activité dans les PICs (Pôle Insee Contact) se tourne vers les opérations de recensement et non plus vers celles liées au REU (Répertoire Électoral Unique).

Une NBI a également été demandée et acceptée pour les agents des PIC, et là **FO-Insee** vous fait par des mêmes alertes que pour celle demandée pour les sites BRPP.

4 Recensement de la population : effet de la rénovation du questionnaire logement.

Suite à une demande effectuée à de nombreuses reprises par le CNIS (Conseil National de l'information statistique) la rénovation du questionnaire logement a été effectuée pour la campagne de recensement 2018. La famille a une nouvelle nomenclature : famille recomposée et famille monoparentale. Il s'agit pour chaque habitant du logement de saisir son lien de parenté ascendant ou descendant avec chacun des occupants du logement. La rénovation s'est aussi traduite pour les enfants en garde alternée. Ce changement vise à obtenir un chiffre de population plus proche de la réalité de terrain donc une amélioration de la qualité du chiffre de population. Chaque année ce nouveau questionnaire devrait viser un réajustement de population de 0,1 % en baisse ce qui ferait -0,7 % au bout de 7 ans. L'Insee assume la rupture de série et devrait fournir des explications plus éclairées le 17 janvier lors du lancement de la collecte à la DG. Les experts du recensement devrait rédiger un document complet sur la qualité recensement, expliquer les écarts, effectuer des comparaisons avec les sources fiscales



Délégation FO-Insee à ce GT du CTR :

Marie-Josée DEFRANCE (DG)
Patricia DAVID (DR 44)
Hélène SEGALT (DR 69 établissement 63)

Fait à Paris le 21 janvier 2019